

CONVENTION SUR LE TELETRAVAIL

La société ...,

ci-après désignée par "la société" ou "l'employeur"

et

... (prénom, nom),

ci-après désigné par "le collaborateur"

décident d'un commun accord d'organiser une partie de l'activité du collaborateur sous forme de télétravail.

Les conditions du télétravail sont réglées comme suit :

1. Activité concernée

Toute activité exercée dans le cadre du service ...

2. Jours de travail à domicile

Prévu en principe le/les ... (jour/s de la semaine) , il/ils peut/peuvent être déplacé/s ou fractionné/s en deux-demi journées, en fonction des besoins de la société.

3. Période de test, durée et fin

Une période de test de trois mois est prévue après acceptation de la demande de télétravail. Chaque partie peut mettre un terme à la convention sur le télétravail, en respectant un délai de ... (jours/semaines/mois).

4. Statut du collaborateur

Le passage au télétravail n'a aucune incidence sur le statut du collaborateur. Les dispositions relatives aux conditions de travail et à la rémunération (contrat de travail, règlement du personnel, instructions, directives, etc.) restent applicables, sous réserve de la présente convention.

5. Matériel

Le télétravail et l'éventuel matériel personnel utilisé par le collaborateur (bureau, pc, ligne téléphonique / Internet, etc.) ne donnent droit à aucune indemnité.

Le matériel informatique est fourni par l'employeur, qui s'assure du respect des procédures relatives aux autorisations et liaisons nécessaires. Le petit matériel de bureau (stylos, papier, etc.) mis à disposition au lieu de travail habituel peut être utilisé si nécessaire pour le télétravail.

L'employeur reste propriétaire du matériel mis à disposition du collaborateur. Le matériel doit être utilisé conformément à l'usage convenu et restitué sans délai à la fin du télétravail. Il ne peut en aucun cas être utilisé à des fins privées ni prêté à des tiers, y compris à des membres de la famille.

6. Aménagement de la place de télétravail

L'espace bureau doit permettre de travailler sans dérangement. La société se réserve le droit de vérifier l'espace dédié au télétravail au domicile.

La directive du ... concernant le télétravail fait partie intégrante de la présente convention. Les autres conditions du contrat demeurent inchangées.

... (ville), le ... (date)

Signature du collaborateur

Signature de la société
